

Stratégie culturelle 2018



Sommaire :

1	Etat de la politique cantonale culturelle.....	5
2	Défis	6
3	Principes et objectifs de la Stratégie culturelle 2018	7
4	Mesures et coûts	15

La Stratégie culturelle 2009 a préparé le terrain pour la révision totale de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11). La LEAC a fait ses preuves jusqu'à présent. Elle prévoit notamment que la stratégie culturelle du canton soit régulièrement réexaminée et, si nécessaire, remaniée. Les besoins de la société et les conditions du travail culturel sont en effet en constante évolution. La Stratégie culturelle 2018 conserve les éléments éprouvés de la Stratégie 2009 tout en répondant aux nouveaux défis qui se posent en renforçant certains domaines tels que la participation culturelle.

Pourquoi une stratégie culturelle ?

La culture ne suit aucun plan et aucune stratégie. Elle avance à grands fracas pour se rétracter ensuite, elle stagne, elle explose pile comme elle le souhaite, ou plutôt comme le souhaitent les nombreuses personnes qui travaillent dans et pour la culture, que ce soit en tant que professionnels ou amateurs, en tant que bénévoles ou collaborateurs et collaboratrices de grandes et de petites institutions ou encore en tant qu'artistes, médiateurs et médiatrices culturels ou public réceptif. L'art a une valeur intrinsèque, il n'a pas à se justifier.

Au niveau cantonal, l'encouragement des activités culturelles est toutefois soumis à une réglementation et doit être justifié. Il se base sur la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11), entrée en vigueur dans le canton de Berne en 1975 et révisée en 2012. La Stratégie culturelle fait quant à elle office de boussole. Elle indique la direction à suivre en matière d'encouragement des activités culturelles afin que celui-ci remplisse ses obligations légales.

Qu'entend-on par « culture » ?

Il n'existe pas de définition globale contraignante pour le terme « culture ». Seules des esquisses sont possibles lorsqu'il est question de déterminer les domaines concernés par l'encouragement des activités culturelles.

La description en deux parties proposée par l'UNESCO lors de sa conférence à Mexico en 1982 est un bon point de départ :

- « La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »
- « La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent. »

Cette description globale comprend des éléments essentiels pour le travail de l'encouragement des activités culturelles du canton : la culture est vectrice d'identité et élargit nos horizons. Elle favorise ainsi l'épanouissement individuel tout en jouant un rôle fédérateur. La culture est le ciment de la société.

Quels sont les apports de la Stratégie culturelle 2009 ?

La Stratégie culturelle 2009 a apporté une nouvelle impulsion majeure au soutien culturel dans tout le canton. A l'issue de nombreux pourparlers et d'une vaste consultation écrite, il est ressorti clairement que le canton et les communes devaient encourager ensemble la culture dans toutes les régions et dans toute sa diversité. La stratégie a ébauché la dissociation et la clarification des responsabilités du canton, des communes-sièges et des régions. Elle a également fixé des priorités pour le développement d'une offre de médiation culturelle scolaire et a renforcé l'encouragement des activités cinématographiques. La Stratégie culturelle 2009 a aussi posé des jalons pour la révision totale de la LEAC décidée en 2012 et entrée en vigueur début 2013.

Pourquoi la Stratégie culturelle 2009 a-t-elle été remaniée ?

La LEAC prévoit que la Stratégie culturelle doit être révisée périodiquement. C'est ce qui a été fait avec la Stratégie culturelle 2018. En outre, la révision de la LEAC en 2012 a permis l'atteinte de certains objectifs de la Stratégie 2009. Cela nous donne l'occasion de nous poser d'autres questions : dans quelle mesure l'encouragement actuel des activités culturelles a-t-il porté des fruits ? Quelles conditions ont changé ? Qu'est-ce que l'encouragement cantonal des activités culturelles peut encore améliorer afin de favoriser la culture dans toute sa diversité et dans tout le canton ? Dans quelle mesure la culture peut-elle contribuer au développement de notre société ?

Quelle est la position fondamentale de la Stratégie culturelle 2018 ?

Le canton de Berne est varié, vaste et hétérogène. Des régions fortement peuplées et industrialisées sur le Plateau y côtoient des régions préalpines et alpines aussi riches que variées. De hauts lieux touristiques avoisinent des vallées confrontées au dépeuplement. En outre, Berne compte aussi une population francophone, regroupée principalement dans la ville bilingue de Bienne et dans le Jura bernois, dotée de ses propres représentations et moyens d'expression culturels. Le dialogue est un élément incontournable au développement d'une stratégie d'encouragement des activités culturelles pour tout le canton. Cela valait déjà pour la Stratégie 2009 et est encore plus d'actualité pour son remaniement.

Le dialogue constitue le fondement de l'encouragement des activités culturelles du canton et doit être entretenu avec tous les partenaires : artistes, médiateurs et médiatrices culturels, institutions culturelles, politiciens et politiciennes ou population. Le canton mise également sur le dialogue instauré entre ses partenaires, leurs publics et la population. L'importance accordée au dialogue a porté ses fruits lors de la mise en œuvre de la LEAC et constitue la clé de l'ensemble des tâches de l'encouragement des activités culturelles.

Quelle a été la procédure ?

Lors des séances de dialogue culturel dans les différentes régions en 2013 et 2014, le directeur de l'instruction publique a déterminé dans quelle mesure les objectifs de la Stratégie culturelle 2009 avaient été atteints et où des efforts devaient encore être fournis. Les objectifs ont également été évalués à l'interne. Des interviews approfondies et des séminaires ont été organisés avec des experts et des expertes des différents domaines de la vie culturelle. Lors de la Journée de la culture de 2015, les avis et les suggestions de la population ont été écoutés et les résultats de cette prospection de terrain ont ensuite été intégrés aux dialogues culturels régionaux en 2017. Le remaniement de la stratégie s'est terminé par une vaste mise en consultation.

Qu'est-ce qui est fondamentalement encouragé ?

La Section Encouragement des activités culturelles du canton soutient des institutions, des organisations et des projets. Elle délivre également des contributions à la création d'œuvres ainsi que des prix et achète des œuvres pour la collection d'œuvres d'art du canton. En général, le soutien du canton est complété par le soutien d'une ou de plusieurs communes.

Avec la Stratégie culturelle 2009, le canton a endossé davantage de responsabilités. Cinq institutions sont financées sans que les communes doivent elles aussi obligatoirement participer au financement : le Musée des Beaux-Arts de Berne, le Zentrum Paul Klee, le Musée alpin à Berne, le Musée suisse de l'habitat rural Ballenberg et la Bourse Suisse aux Spectacles de Thoune. En outre, le canton soutient deux institutions importantes de la partie francophone du canton, la Fondation Mémoires d'Ici et l'Abbatiale de Bellelay. Conformément à la Stratégie culturelle 2009, la production cinématographique et la médiation culturelle scolaire n'étaient la plupart du temps pas concernées par l'association avec les communes. De même, certaines organisations culturelles, comme l'Association cantonale bernoise de musique ou l'Association des Musées du canton de Berne, sont soutenues indépendamment des communes. En général, les contributions à la création d'œuvres et l'attribution de prix et de bourses sont du ressort du canton seul, parce qu'une organisation commune compliquerait considérablement la procédure.

Quelle est la position du canton par rapport à l'encouragement des activités culturelles des communes ?

Comme dans la plupart des autres cantons, conformément à la Constitution l'encouragement des activités culturelles est une tâche partagée par le canton et les communes dans le canton de Berne également. En général, comme dans la plupart des domaines des activités de l'Etat, le canton intervient lorsque les communes ne peuvent pas pourvoir elles-mêmes à une tâche. Le canton agit alors en complément aux communes ou reprend entièrement la tâche. Cela vaut notamment pour les priorités stratégiques. Ce principe de subsidiarité a été maintes fois éprouvé.

Dans de nombreux cas, l'encouragement des activités culturelles dépend du fait que le canton intervient en parallèle des communes. Dans de telles situations, l'encouragement des activités culturelles du canton ne peut cofinancer des projets que si les communes participent également. Cela vaut aussi pour les 63 institutions culturelles régionales qui sont actuellement inscrites dans l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1) et soutenues par le canton, les communes-sièges et toutes les communes des régions concernées (regroupées en une conférence régionale ou un syndicat de communes affecté à cette tâche). Les subventions des communes et de quelques bourgeoisies sont indispensables à l'encouragement des activités culturelles dans le canton de Berne.

Cette politique d'encouragement, parfois commune, parfois complémentaire, résulte du dialogue ayant mené à la Stratégie culturelle 2009. La nouvelle version de la stratégie conserve ce principe tout en permettant au canton de formuler les règles d'encouragement de manière plus ouverte.

Qu'est-ce que le bilinguisme cantonal et quelle importance revêt-il pour le canton ?

Le bilinguisme fait partie de l'identité du canton de Berne et représente un enrichissement pour sa vie culturelle, politique et sociale. Il renforce aussi le rôle du canton à la charnière entre la Romandie et la Suisse alémanique et joue ainsi un rôle dans la compréhension mutuelle entre les deux régions linguistiques.

Toute minorité linguistique a besoin d'une protection et d'un soutien particuliers afin qu'elle puisse s'épanouir culturellement, conserver son autonomie et voir sa culture rayonner au-delà des frontières régionales. Le canton de Berne a donc conféré un statut particulier à la minorité francophone du Jura bernois et de la région de Bienne et lui réserve des droits exclusifs, notamment dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles.

1 Etat de la politique cantonale culturelle

L'encouragement des activités culturelles en vigueur jusqu'ici a-t-il été fructueux ?

En vue du remaniement de la stratégie, la pratique actuelle en matière d'encouragement des activités culturelles a été discutée de façon approfondie afin d'établir un bilan, qui s'est avéré essentiellement positif. Avec la Stratégie 2009, une nouvelle réglementation a été instaurée en ce qui concerne le cofinancement des institutions culturelles dans les régions. Cette réglementation a été reprise lors de la révision totale de la LEAC et mise en œuvre dans le délai fixé. L'encouragement commun des activités culturelles par le canton et les communes a ainsi été renforcé. Cette mesure a également permis aux institutions régionales de fournir un travail plus efficace et durable pour les régions en question. L'encouragement des activités cinématographiques et la médiation culturelle ont été renforcés et pérennisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie 2009. Une branche importante de l'économie créative s'est ainsi vu offrir de nouvelles perspectives et l'encouragement culturel des jeunes a reçu la considération nécessaire.

Ces dernières années, l'encouragement des activités culturelles a pris le parti de fixer des priorités et de réagir de façon ponctuelle à des besoins. Des priorités d'encouragement spéciales ont été définies afin, par exemple, de renforcer le développement d'institutions de plus petite envergure ou de développer des projets de médiation culturelle numérique.

Comment l'encouragement des activités culturelles est-il financé ?

L'encouragement des activités culturelles des communes et de quelques bourgeoisies est indispensable. L'encouragement cantonal est quant à lui alimenté par deux piliers. D'une part les subventions versées aux institutions ayant conclu un contrat de prestations sont issues du compte d'Etat. Ainsi, cela garantit le soutien d'infrastructures culturelles dans toutes les régions du canton. D'autre part, il y a le Fonds d'encouragement des activités culturelles, alimenté par les moyens bernois du Fonds de loterie, qui verse des contributions à des projets uniques tels que des manifestations et des produits culturels. Ces contributions sont souvent complétées par des subventions communales. Il peut également s'agir de subventions versées à des artistes sous forme de bourses ou de prix. Ces mesures favorisent le renforcement des activités culturelles dans le canton de Berne.

En vertu du statut particulier, le Jura bernois bénéficie d'une part des subventions cantonales qui correspond à sa proportion de l'ensemble de la population bernoise.

N'oublions pas que la vie culturelle du canton doit aussi sa richesse et sa diversité d'aujourd'hui au travail bénévole ainsi qu'aux fonds issus de sources privées, notamment de fondations, de sponsors, de cotisations des membres des associations culturelles et de dons.

Que reste-t-il à faire ?

Les disparités régionales sont considérables lorsqu'il est question d'encouragement des activités culturelles. Les villes continuent à recevoir des fonds culturels beaucoup plus importants par personne que les communes rurales. Cela est notamment dû au fait que la demande n'est pas répartie uniformément. La plupart des institutions culturelles de grande envergure, tout comme les organisations culturelles, sont sises dans des zones urbaines. Par ailleurs, de nombreux projets uniques, notamment ceux de plus grande envergure, sont organisés en milieu urbain. Cela vaut en particulier pour les projets cinématographiques et pour de nombreux projets dans le domaine de la danse et du théâtre. Nous remarquons en outre que certaines communes ont des difficultés avec le mandat constitutionnel de l'encouragement des activités culturelles, ce qui empêche par conséquent le versement de subventions cantonales complémentaires (subsidiaries).

Des mesures appropriées doivent permettre d'atténuer les désavantages subis actuellement par l'encouragement des activités culturelles dans les régions rurales.

2 Défis

Tout comme la société dans son ensemble, l'encouragement des activités culturelles est confronté à d'importants défis. Ces défis sont déjà perceptibles aujourd'hui et pourront, à l'avenir, avoir une influence encore plus importante sur le développement.

Quelles sont les conséquences de l'évolution de l'environnement social ?

La mondialisation de marchandises et de services et la migration diversifient le cadre de référence culturelle de la population bernoise, aussi au niveau de la langue. L'immigration renforce la mixité culturelle. La société se diversifie, ce qui engendre de nouveaux besoins et de nouvelles attentes vis-à-vis de la culture. En parallèle, il y a un intérêt croissant pour les différentes formes de culture traditionnelle et populaire. L'immigration étant un phénomène qui touche principalement les villes et les agglomérations, il y a le risque d'une séparation entre les régions citadines et rurales.

Lorsque l'on observe l'évolution démographique en Europe de l'Ouest, on constate une population qui, en moyenne, est vieillissante. Dans l'ensemble, les changements démographiques offrent à davantage de personnes l'opportunité d'accéder à la culture et à l'éducation et par là même à une meilleure qualité de vie. On remarque une proportion élevée de personnes à la retraite parmi les visiteurs et visiteuses et les consommateurs et consommatrices de produits culturels. En effet, elles disposent de davantage de temps et aussi souvent de moyens suffisants.

Quelle est l'influence des progrès technologiques ?

Les progrès technologiques, notamment la numérisation de nombreux domaines de la vie, ont une influence sur la création, la distribution et la consommation de biens culturels et même sur la possibilité d'exercer une activité culturelle. Cette évolution technologique s'accompagne d'une représentation du monde avec des principes d'organisation économiques et une pression sur les humains à devenir de plus en plus flexibles dans l'organisation de leur vie. La culture est elle aussi concernée par ces deux développements. La professionnalisation de l'industrie culturelle va de pair avec un accroissement des exigences du public. Par conséquent, on observe une tendance au déficit de financement des institutions, ce qui les encourage à collaborer plus intensément.

L'extension des infrastructures de transport et, plus généralement, l'accroissement de la mobilité favorisent généralement les institutions dans les plus grands centres urbains. Les régions rurales ont parfois l'impression d'être délaissées.

Quels sont les effets de l'accroissement de la flexibilité et de la professionnalisation ?

Avec l'accroissement de la flexibilité des personnes et les nombreuses possibilités offertes par notre société, il devient plus difficile de trouver des bénévoles fiables. De plus en plus, les bénévoles favorisent les engagements ponctuels relatifs à un projet aux engagements à long terme en tant que membres d'associations. La consommation de la culture a elle aussi changé : on observe une tendance croissante à la consommation ponctuelle, plus libre et spontanée, au détriment d'une consommation fidèle au moyen d'abonnements par exemple. Il est toujours plus difficile de trouver des bénévoles, voire de convaincre un public fidèle.

Parallèlement à la professionnalisation de l'industrie culturelle, le nombre de diplômés et de diplômées des hautes écoles d'art ne cesse de croître, tout comme leur niveau de formation. Un nombre croissant de prestataires hautement qualifiés souhaite donc s'imposer sur ce marché. En parallèle, avec la flexibilité grandissante des profils artistiques et l'amélioration des compétences de médiation, il y a de plus en plus de possibilités d'intégrer de jeunes artistes dans des environnements professionnels les plus divers.

3 Principes et objectifs de la Stratégie culturelle 2018

La LEAC 2012 formule cinq objectifs généraux pour l'encouragement de la culture dans le canton de Berne. Elle laisse toutefois la marge de manœuvre nécessaire pour adapter de temps à autre les règles et la pratique d'encouragement à l'évolution des circonstances. Aux cinq objectifs définis dans la loi correspondent ci-après des principes qui décrivent l'orientation générale de l'encouragement des activités culturelles. Les objectifs subordonnés esquissent les champs d'action concrets et vérifiables du canton.

Les thèmes sont traités dans le même ordre que dans l'article de la LEAC sur les objectifs de l'encouragement des activités culturelles. Ils ne sont en aucun cas classés par ordre d'importance.

Premier objectif : renforcer la diversité culturelle (art. 2, al. 1, lit. a LEAC)

La diversité culturelle est un aspect central de l'encouragement des activités culturelles et est d'ailleurs déjà soutenue par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101). En vue de l'élaboration de la Stratégie culturelle 2009, des discussions ont été menées afin de savoir si le canton devait se concentrer sur certaines institutions ou domaines, sur quelques « institutions phares ». La décision prise alors de miser sur la diversité et la richesse a porté ses fruits. Compte tenu des défis sociaux actuels, cette décision est même plus pertinente que jamais.

1. Dans toutes les régions

Le canton de Berne soutient la culture dans toutes les régions en fonction des besoins spécifiques de celles-ci et promeut les échanges entre elles.

L'encouragement des activités culturelles doit favoriser la diversité régionale du canton tout en visant une cohésion sociale. Une vie culturelle vivante permet aussi de conserver l'attrait des régions décentralisées et contribue à lutter contre le dépeuplement.

- *Le canton prend en compte les conditions particulières des régions tant urbaines que rurales pour l'encouragement des activités culturelles.*

Le fossé existant entre les moyens de l'encouragement cantonal des activités culturelles versés dans les zones urbaines et ceux versés dans les zones rurales est difficile à combler.

L'encouragement des activités culturelles va dorénavant prêter une attention particulière aux projets de qualité supérieure issus des régions rurales.

- *Le canton contribue avec les communes au maintien et au développement des institutions culturelles régionales.*

Conformément à la LEAC, le canton et les communes s'accordent sur quelles institutions culturelles doivent être cofinancées. Lorsque les conditions culturelles, régionales ou relatives à la politique financière changent, l'offre culturelle de base dans les régions doit également changer et s'adapter aux nouvelles conditions. Pour cela, un dialogue régulier doit être entretenu.

- *Le canton promeut des projets qui transcendent les frontières régionales et qui renforcent la compréhension entre les régions.*

Dans un canton aussi hétérogène que le canton de Berne, il y a non seulement le danger de voir les régions urbaines se dissocier des régions rurales, mais également celui d'observer une séparation culturelle et linguistique entre la région francophone et la région germanophone du canton ou encore entre le Plateau et les régions (pré)alpines. La collaboration culturelle interrégionale contribue à éviter que des fossés se creusent.

2. Diversité des formes d'expression

Le canton de Berne encourage la diversité des formes d'expression culturelle.

- *Dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles, le canton est ouvert aux nouvelles formes de travail créatif, notamment numériques.*

La richesse de la vie culturelle dépend de la diversité de ses formes d'expression. Le canton de Berne a donc depuis toujours pris le parti de n'exclure aucun domaine artistique.

L'essor rapide de la numérisation a permis l'apparition de formes inédites de production, de médiation et de réception culturelles. Cette évolution va se poursuivre, permettant de réduire ou d'éliminer encore davantage les limites entre les domaines et les genres artistiques.

L'encouragement des activités culturelles réagit avec flexibilité à ces développements et souhaite apporter un soutien adéquat aux projets de qualité supérieure afin que ceux-ci aboutissent.

- *Le canton crée un système d'incitations afin que les institutions et les projets culturels tiennent compte de la diversité croissante de la société.*

Notre société est caractérisée par une diversité sans cesse croissante. Les institutions et les projets culturels doivent donc apporter une attention toute particulière à la diversité de leurs groupes cibles et orienter sciemment leurs offres afin qu'elles touchent de nouvelles franges de la population. La diversité ne doit pas seulement se ressentir dans les offres culturelles, mais également au niveau de la composition des comités et des organes d'encouragement.

Deuxième objectif : faire participer la population à la vie culturelle
(art. 2, al. 1, lit. b LEAC)

3. Tous les pans de la population

Le canton de Berne facilite l'accès aux institutions et productions culturelles à tous les pans de la population et encourage une participation active et aussi large que possible à la création culturelle.

La participation culturelle fait expressément partie de la législation du canton de Berne depuis 2012 déjà. Il y a un large consensus selon lequel la culture est destinée à tous et que l'encouragement des activités culturelles doit en tenir compte. L'horizon est élargi à d'autres pans de la population. L'accès à la culture et à l'activité culturelle est facilité notamment pour les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant un passé migratoire. Aux yeux des institutions culturelles et des acteurs et actrices de la culture, les changements démographiques permettent d'atteindre de nouveaux pans de la population et de bénéficier d'un pool de bénévoles plus important. Au final, il s'agit de favoriser l'inclusion du plus grand nombre dans la vie culturelle.

- *Le canton encourage la médiation culturelle, donne des impulsions pour qu'elle se développe dans un sens participatif et soutient des projets qui mettent particulièrement l'accent sur les contacts et les échanges.*

La médiation culturelle est intégrée dans les contrats de prestations conclus avec les institutions culturelles soutenues par le canton, dont font partie les bibliothèques régionales. A l'avenir, l'accent devra davantage être mis sur la participation active. Les contacts et les échanges sont essentiels pour une politique culturelle qui place le dialogue au centre de ses préoccupations.

- *Le canton soutient des mesures visant à encourager la création culturelle amateur, p. ex. en collaborant avec des associations faïtières.*

Les organisations faïtières du milieu culturel non professionnel, par exemple l'Association cantonale bernoise de musique, doivent être à même de conseiller leurs membres, que ce soit pour des questions relatives à l'administration, à la gestion des bénévoles ou à la formation continue. La collaboration entre acteurs et actrices professionnels et non professionnels, par exemple une troupe de théâtre amateur avec un auteur ou un metteur en scène professionnel, présente un enrichissement pour les deux parties et constitue ainsi le principal modèle d'encouragement des acteurs et actrices culturels non professionnels.

4. Jeunesse

Le canton de Berne promeut la créativité des jeunes.

L'accès à la culture présente de multiples avantages en particulier pour les jeunes. Il est important d'éveiller la créativité des enfants et des jeunes et de mettre celle-ci au bénéfice de l'évolution future de notre société.

- *Le canton encourage la participation active des jeunes à la vie culturelle.*

Les jeunes sont la relève du domaine de la culture et forment également le public de demain. Les contributions destinées à l'encouragement de la jeunesse versées aux organisations faitières actives dans le domaine de la musique populaire et de la pratique culturelle amateur ont déjà porté leurs fruits par le passé, tout comme les contributions à des projets favorisant la participation active des jeunes à la vie culturelle.

- *Le canton intensifie le contact à la culture dans les écoles.*

Offrir une formation complète aux futures générations dans les écoles publiques est l'une des tâches essentielles d'un Etat libéral. La formation aux arts visuels fait partie intégrante des plans d'études. Le canton encourage les contacts et les échanges entre les écoles, les acteurs et actrices culturels et les institutions culturelles qui proposent des offres de qualité accessibles aux enfants.

Avec leurs offres de formation dans les domaines de l'art et de la médiation culturelle, les hautes écoles pédagogiques et la Haute école des arts apportent une contribution importante à l'encouragement de la relève et des talents artistiques au sein et en dehors de l'école.

Troisième objectif : préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines (art. 2, al. 1, lit. c LEAC)

5. Préserver et faciliter l'accès

Le canton de Berne s'engage en faveur de la conservation du patrimoine culturel et de l'accès à celui-ci.

Dans un monde globalisé et individualisé tel que le nôtre, il est d'autant plus important de créer quelque chose ensemble tout en conservant la conscience de son origine culturelle et en en tenant compte. Avec la Stratégie de sauvegarde du patrimoine culturel 2015, le canton dispose d'un document de réflexion dans les domaines de l'archéologie et des monuments historiques, raison pour laquelle ces thématiques ne vont pas être développées davantage dans le présent document. Comme la mémoire culturelle croît de manière rapide et forte, le canton doit déterminer quelles tâches il souhaite et peut endosser. Il doit donc fixer ses principes en matière de mémopolitique.

- *Le canton soutient des institutions dépositaires de la mémoire, des associations et des sociétés dans la conservation du patrimoine culturel et dans la médiation auprès de la population.*

Dans ce domaine, l'encouragement cantonal des activités culturelles consiste principalement à verser des subventions à l'exploitation aux musées et aux autres institutions chargées de conserver et de gérer des collections et de les présenter dans des expositions. Il peut s'agir de musées citadins de grande envergure tout comme de petits musées décentralisés portant sur la culture populaire. Dans le Jura bernois, il s'agit principalement de l'institution Mémoires d'Ici.

Dans l'ensemble, les collections se sont fortement étoffées ces dernières décennies. Tant leur préservation que leur accessibilité, par exemple au moyen d'un moteur de recherche numérique ou de présentations en ligne, nécessitent une quantité sans cesse croissante de ressources. Pour que des subventions cantonales puissent être versées, il est fondamental de déterminer les priorités des collections ainsi que d'éviter les doublons. Il est donc d'autant plus essentiel d'exiger et d'encourager des coopérations.

- *Le canton favorise la mise en réseau et la coordination entre les institutions, les associations et les sociétés qui sont chargées de conserver le patrimoine culturel et de le rendre accessible.*

Le canton initie et soutient des projets de coopération qui contribuent durablement à la préservation du patrimoine et qui œuvrent en faveur de la médiation culturelle. Dans le domaine de la saisie, de la gestion et de la transmission électroniques, notamment pour les institutions dépositaires de la mémoire de plus petite envergure, il existe des solutions communes et par conséquent avantageuses, p. ex. par l'intermédiaire de l'Association des musées du canton de Berne. Plus le domaine culturel se professionnalise, allant de pair avec un accroissement des attentes du public potentiel, plus la coordination, la coopération et la mise en réseau entre les différents acteurs et leurs ressources (connaissances, collections, finances) sont nécessaires.

- *Le canton contribue à la préservation et à la transmission des traditions vivantes.*

Les traditions vivantes sont des coutumes qui font partie intégrante de la vie culturelle du canton. Ce dernier contribue à leur préservation en leur conférant la reconnaissance méritée et en leur permettant de se rendre visibles aux yeux du grand public.

6. Conditions générales favorables

Le canton soutient la mise en place de conditions pratiques favorables aux créations culturelles contemporaines.

Une tâche essentielle de l'encouragement des activités culturelles est de soutenir les créations culturelles contemporaines, les artistes et les institutions où et pour lesquelles ils travaillent. L'art nous offre sans cesse de nouvelles possibilités d'élargir nos horizons. Il stimule la réflexion, développe notre ouverture d'esprit, nous met au défi, nous fait réfléchir, nous inspire et nous donne envie de créer.

- *Dans le domaine de l'encouragement des activités culturelles, le canton tient compte de l'ensemble du processus de création culturelle.*

Les tendances globales des évolutions technologiques et sociales ont des répercussions sur le processus de création artistique. Il est de plus en plus rare, au début d'un processus artistique, de savoir quel sera le résultat final. Jusqu'ici, lorsque le canton encourageait un projet, il se concentrait principalement sur le soutien d'un produit (livre, CD, pièce de théâtre, exposition, etc.). Dorénavant, il faudra davantage considérer l'ensemble du processus, de l'idée jusqu'à la diffusion et à l'évaluation. Dans ce processus, le canton interviendra là où cela est le plus judicieux et produit le plus d'effet.

- *Le canton soutient la mise en place des conditions pratiques nécessaires à la production, à la coordination et à la présentation de projets culturels, par exemple au moyen d'infrastructures mobiles, d'ateliers et d'affectations transitoires.*

De nombreux projets culturels, notamment dans le domaine de la culture non professionnelle, n'ont pas besoin en premier lieu de soutien financier, mais plutôt de locaux et d'infrastructures techniques. L'expérience montre que l'affectation transitoire de locaux, par exemple de friches industrielles, permet de libérer énormément d'énergie créatrice. Dans le domaine de l'infrastructure tant immobilière que technique, le canton s'engage pour les coopérations et pour l'utilisation commune ou partagée de locaux et d'infrastructures techniques.

- *Le canton accorde une attention toute particulière à l'encouragement des domaines de l'artisanat d'art/du design et du cinéma.*

Ces deux domaines traditionnellement bien ancrés font partie de l'identité culturelle du canton, qui les encourage déjà sans participation obligatoire des communes. L'encouragement du cinéma couvre déjà aujourd'hui l'entier du processus de création, du scénario jusqu'à l'exploitation. Dans le domaine de l'artisanat d'art/du design, l'encouragement des activités culturelles est essentiellement responsable de l'innovation et de la création, tandis que le soutien au savoir entrepreneurial et la mise sur le marché sont du ressort de la promotion économique.

Quatrième objectif : renforcer le canton de Berne en tant qu'espace culturel bilingue (art. 2, al. 1, lit. d LEAC)

Le canton de Berne joue un rôle charnière entre la Suisse alémanique et la Romandie. Pour la cohésion de notre pays et de notre canton, il est essentiel qu'il y ait une bonne compréhension entre ces deux langues et cultures. Le renforcement du bilinguisme était déjà un objectif important dans la Stratégie 2009.

7. Autonomie et échange

Le canton de Berne garantit l'autonomie culturelle de la population francophone et promeut les échanges entre les deux régions linguistiques en ce qui concerne la vie culturelle.

Toute minorité linguistique et culturelle a besoin d'une protection et d'un encouragement spéciaux afin de pouvoir conserver son autonomie.

- *Dans le cadre de l'encouragement des activités culturelles, le canton apporte une attention particulière à la collaboration avec les institutions et les associations qui défendent les intérêts de la francophonie et les aide à se développer.*

Avec la législation relative au statut particulier du Jura bernois et à la protection de la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne, le canton assure les droits et obligations spéciaux en rapport avec la minorité linguistique et culturelle dans le canton. Il travaille pour cela en partenariat avec le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (CAF). Il collabore également avec des associations privées et intercantionales qui se consacrent au plurilinguisme en Suisse et dans le canton de Berne.

- *Dans le domaine des activités culturelles, le canton collabore avec d'autres cantons francophones et bilingues.*

Outre des contacts solides avec les autres cantons francophones, une coopération stable et fiable avec les cantons bilingues de Fribourg et du Valais renforce considérablement les liens entre la Suisse alémanique et la Romandie.

- *Le canton renforce les échanges entre les régions linguistiques, notamment en soutenant des projets bilingues ou qui transcendent les frontières linguistiques.*

Les projets culturels bilingues ou qui dépassent les frontières linguistiques du canton encouragent la compréhension mutuelle et, par conséquent, la cohésion.

Cinquième objectif : accroître l'attrait du canton

(art. 2, al. 1, lit. e LEAC)

De nombreux facteurs contribuent à l'attrait d'un canton. La culture en fait partie. Comme en attestent de nombreux sondages, la culture et l'offre culturelle sont des composantes importantes de la vie de nombreuses personnes. La vie et l'offre culturelles jouent également un rôle essentiel pour le tourisme suisse et étranger. Enfin, la créativité, l'une des principales ressources de notre ère numérique, ne peut éclore que dans un environnement favorisant la culture et la création sous toutes ses formes. Renforcée par la présence des hautes écoles financées par le canton, l'instauration d'un environnement stimulant et stimulé bénéficie à l'inventivité et à l'expression artistique est favorisée.

8. Perception

Le canton de Berne est reconnu à l'échelle nationale et internationale pour ses offres culturelles d'excellence.

- *Le canton permet le maintien et le développement des institutions culturelles importantes.*

Le rayonnement d'institutions culturelles importantes au-delà des frontières du canton et du pays contribue d'une part à la visibilité du canton et à sa production culturelle de qualité. D'autre part, le rayonnement culturel est essentiel pour l'attractivité de la place bernoise et la qualité de la vie sur place. Dans ce marché culturel fortement disputé, le rayonnement culturel constitue la base nécessaire pour pouvoir de nouveau présenter dans le canton de Berne une culture qui rayonne au niveau international.

- *Le canton favorise une création culturelle de qualité en soutenant des personnes et des projets de manière ciblée.*

Les artistes de renom doivent pouvoir envisager de travailler avec leurs projets dans le canton de Berne. Sans cela, ils quittent le canton et laissent derrière eux un vide difficile à combler. Leur activité contribue à renforcer l'attractivité du canton en parallèle aux institutions culturelles et avec celles-ci.

9. Potentiel

Par ses mesures en matière d'encouragement des activités culturelles, le canton contribue à renforcer la créativité et son potentiel de ressources.

Le potentiel de ressources fournit des indications sur les ressources exploitables financièrement dont dispose un canton. Mesuré par personne, le potentiel de ressources du canton de Berne se situe considérablement en-dessous de la moyenne suisse.

A l'ère du tout numérique, la créativité en tant que ressource devient de plus en plus importante. Sa contribution à la prospérité économique ne se mesure pas essentiellement en chiffres, mais plutôt par rapport à la capacité de penser en sortant des sentiers battus qui permet d'aboutir à des solutions originales et alternatives. La créativité rayonne dans un environnement économique en mutation rapide et dans des domaines ayant une haute valeur ajoutée.

En ce qui concerne l'emploi, le potentiel de croissance et le rayonnement, l'économie créative constitue un facteur économique important. Dans tous ces sous-domaines, elle joue un rôle à l'interface entre la culture, la créativité, la consommation et le marché.

- *Le canton de Berne reconnaît l'importance de l'économie créative et renforce les échanges avec d'autres instances d'encouragement ainsi qu'avec des acteurs et actrices de l'économie créative.*

L'encouragement de l'économie créative ne peut être couronné de succès que lorsque la promotion de l'économie et l'encouragement de la culture collaborent étroitement. L'encouragement des activités culturelles est plutôt axé sur la qualité artistique, la créativité et l'innovation tandis que la promotion économique contribue au développement du savoir entrepreneurial tout en soutenant l'entrée sur le marché.

- *Le canton reconnaît la culture comme étant un élément important de l'offre touristique.*

L'évolution des conditions environnementales accroît la valeur des offres culturelles, en complément aux possibilités sportives ou de sorties en milieux naturels, pour le rayonnement du canton de Berne en tant que destination touristique. La condition *sine qua non* pour la réussite de ces projets est la collaboration entre les différentes instances du canton. Un encouragement préalablement convenu et coordonné permet d'utiliser les moyens de façon efficace et durable.

4 Mesures et coûts

La stratégie fournit l'orientation relative au contenu au sein de laquelle l'encouragement des activités culturelles du canton doit remplir son mandat légal. Elle ne présente volontairement pas de mesures de mise en œuvre des intentions et des objectifs stratégiques.

Selon l'Office fédéral de la statistique, les dépenses culturelles du canton de Berne s'élèvent, conjointement avec les dépenses des communes, à 78 pour cent de la moyenne suisse. Cela permet de financer une grande variété d'institutions culturelles et de projets culturels. Cette utilisation très efficace des moyens doit être prise en compte pour la mise en œuvre de la stratégie.